

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 Mars 2025

Présents :

Monsieur Gilbert BENAS, Monsieur Daniel CHRISTEL, Madame Julie GOSTOMSKI, Madame Marie-Édith GROISON, Madame Audrey MOREAU, Madame Aude NOËL, Monsieur Michel ROYER, Monsieur Michaël VITARD.

Excusés : Madame Odile DALIA représentée par Madame Marie-Édith GROISON, Monsieur Éric DAVANTURE représenté par Madame Aude NOËL, Madame Rodica MANEA, Monsieur Arnaud MAZOYER, Madame Marie Paule SAVOYE représentée par Monsieur Daniel CHRISTEL, Madame Sylvie WATTEBLED.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2025 : adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Julie GOSTOMSKI

DELIBERATIONS

1- FAPC 2025 : réfection de la Rue des Quatre Chemins :

Vu la nécessité de garantir la sécurité des usagers de la Rue des Quatre Chemins, ainsi que de répondre aux enjeux environnementaux actuels, le Conseil Municipal décide d'engager des travaux de réfection complète de cette voie. Ces travaux auront pour objectif de moderniser l'infrastructure tout en intégrant des solutions durables et sécuritaires.

Présentation et objectifs du projet :

La Rue des Quatre Chemins, situé au centre-bourg, est une voie fortement utilisée par les piétons, cyclistes (liaison avec la Voie Verte) et automobilistes. Cependant, l'état de la chaussée et l'absence de dispositifs sécuritaires adaptés rendent cet axe particulièrement vulnérable aux risques d'accidents.

Les travaux de réfection permettront de :

- améliorer la sécurité routière en aménageant des zones pour les cyclistes clairement délimitées et en installant une signalisation plus visible,
- réduire la vitesse des véhicules par la création d'un ralentisseur, la mise en place d'une zone 30 et la création de passages piétons bien identifiés,
- réduire les nuisances sonores et la pollution en privilégiant des matériaux écologiques et en favorisant la végétalisation de l'espace public,
- création de trottoirs séparés de la chaussée afin de sécuriser la circulation des piétons.

Dans une démarche de développement durable, le projet de réfection inclura notamment l'utilisation de matériaux écologiques et recyclés dans la construction de la chaussée (ex. enrobé recyclé).

L'aménagement de nouveaux espaces verts avec des plantations d'arbres et de végétation afin de favoriser la biodiversité locale et réduire l'empreinte carbone de la commune et d'améliorer la gestion de l'eau de pluie.

Le coût global de l'opération s'élève à 300 050,00 € HT soit 360 060,00 € TTC.

Dans le cadre du FAPC 2025, il est possible d'obtenir une aide maximale de 50,00 % du reste à charge sur ce projet au titre de l'opération « aménagement de bourgs permettant d'améliorer le service rendu aux usagers » soit la somme maximale de 30 000,00 €.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES

Travaux 280 400,00 €
Maîtrise d'œuvre 19 650,00 €
COÛT TOTAL PROJET 300 050,00 €
Etat - DETR ou DSIL (30/01/2025) 105 017,50 € 35,00 %
Conseil départemental (19/12/2024) 5 200,00 € 1,73 %
FAPC Le Grand Chalons (08/03/2025) 30 000,00 € 10,00 %
Sous-Total financements publics 140 217,50 € 46,73 %
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres) 159 832,50 € 53,27 %
Sous-Total autofinancement 159 832,50 € 53,27 %
TOTAL FINANCEMENTS 300 050,00 € 100,00 %

Adoption à l'unanimité

2- ZAEnR : Décision du conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables pour l'avis conforme sur la cartographie du Référent Préfectoral Unique sur son territoire :

Par délibération n°42 en date du 28 novembre 2024, la commune de Saint-Désert a validé les zones définies pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) tel que vu en séance de conseil municipal du 21 décembre 2023 et lors de la consultation de la population via le bulletin municipal.

Monsieur Le Préfet par courrier en date du 6 janvier 2025 nous informe que le CRE (Comité Régional de l'Energie) a décidé de lancer une seconde phase qui se clôturera le 15 mars 2025.

Chaque Conseil est invité à modifier ou créer de nouvelles ZAEnR ou à confirmer les ZAEnR déjà arrêtées

Adoption à l'unanimité pour confirmer les ZAEnR déjà arrêtées par délibération n°42 en date du 28 novembre 2024.

QUESTIONS DIVERSES :

1- Bilan du conseil d'école du jeudi 20 février 2025 :

Ce point est reporté au prochain conseil d'école étant donné que le compte-rendu n'a pas encore été diffusé par l'école.

2- Dates des réunions de préparation du budget :

Mardi 25/03 à 19h et mardi 01/04 à 19h si la première réunion n'est pas suffisante.

3- Compte-rendu de la commission « Eglise » :

Madame Aude NOEL indique qu'une réunion a été déclenchée suite au décrochement d'un morceau d'ornement sur l'Eglise. Un tour d'inspection a été effectué. Il n'y a pas de trace d'infiltration. Il est possible que la cause soit le gel.

Les châteaux sont pleins d'herbes, ils sont à nettoyer.

Il y a un jour dans le toit du clocher. Le bois est dégradé mais pas sur les poutres maitresses à priori. Une partie est abîmée sous les tuiles et de l'enduit tombe.

Il est prévu de faire venir un spécialiste pour faire réparer les parties abîmées et pour budgétiser l'ensemble de la toiture.

4- Compte-rendu de la commission « Salle des fêtes » :

Madame Audrey MOREAU fait le retour d'une réunion le 24/02/2025 à la salle des fêtes en présence de conseillers municipaux (également membres d'associations) et deux représentants de l'USGSD.

L'ensemble de l'inventaire de la vaisselle n'a pas pu être effectué par l'absence de clé permettant d'ouvrir les placards à vaisselles (désormais prêtée uniquement aux associations).

Un état des lieux des équipements existants et manquants a pu être effectué : plats, carafes, plateaux, percolateur, assiettes, matériel de nettoyage, rideaux, panier d'évier écumoire, boîtes de rangement plus adaptés....

Les actions d'améliorations possible par les services municipaux ont pu être recensés : plaque PMR sur la porte des WC, crochet mural pour réhausseur de toilettes, identification local ménage, inversion de balais dans les salles, bloque porte pour salle des Rocheriaux, ajouter clé pour la vaisselle pour les associations, réglage chauffage en hiver, prévoir stock pastilles lave-vaisselle suffisant....

Actions à suivre : inventaire de la vaisselle, fiche d'utilisation des équipements à réaliser ou simplifier, fiche rangement du mobilier, identification de l'emplacement des équipements, revoir la fiche état des lieux d'entrée et sortie

Divers échanges : abaissement du plafond à l'étude, le parquet de la salle qui est abimé : décapage et vitrification ou remplacement par du carrelage à faire budgétise, évacuation de la cuisine (odeurs d'égouts).

5- Chemin de la Daluz :

Monsieur Michel ROYER informe que la route est en mauvais état. Givry ne voulant pas refaire la partie sur Poncey pour limiter le passage des voitures, Monsieur Daniel CHRISTEL informe ne pas souhaiter refaire la partie St-Désert.

L'eau ravine le goudron donc il est nécessaire de boucher les trous en formation pour éviter que la route soit dangereuse à cause de la formation de trous.

6- Association Airsoft :

Monsieur Daniel CHRISTEL informe qu'une convention est signée annuellement avec une association d'Airsoft. Toutefois, il n'y a plus d'habitants de la commune dans cette association qui ne répond plus aux messages et n'a pas payé la cotisation annuelle.

A la demande d'un habitant du village, il est demandé de signer une convention selon les mêmes termes avec l'association de Moroges.

7- Boulangerie :

Monsieur Michel ROYER informe que la signalisation devant la boulangerie serait à refaire pour marquer les places stationnement limité à 10 minutes. En effet, les boulangers indiquent que des personnes restent stationnées devant la boulangerie empêchant les clients de se garer.

8- Chemin piétonnier :

Monsieur Daniel CHRISTEL informe qu'un projet pour élargir le chemin derrière le lotissement Chailloux permettant d'accéder à l'Intermarché est en cours. Un devis a été estimé à 12 000€.

9- Marquage au sol :

Suite aux travaux effectués Avenue de Bourgogne il est nécessaire de refaire le marquage au sol surtout pour les passages pour piétons. Le marquage sera réalisé par la commune.

10- Bilan des bâtiments municipaux :

Monsieur Michaël VITARD questionne si un bilan des bâtiments municipaux a été réalisé récemment par rapport à la consommation. Ce bilan de chaque bâtiment permettrait d'avoir une vision d'ensemble et de se projeter lors de remplacement d'équipement type mode de chauffage....

Prochain conseil programmé le jeudi 10 Avril à 19h00

Séance levée à 11h55